



Vous allez passer une scintigraphie et vous vous posez probablement quelques questions à propos de cet examen. Nous allons essayer d'y répondre.

INTRODUCTION

Cet examen sera pratiqué avec votre consentement, sur base de la lecture de l'information donnée par ce support.

Si après avoir lu cette information (établie en fonction de la Loi relative aux Droits du patient du 22 août 2002), vous vous posez encore l'une ou l'autre question, n'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

CONTRE-INDICATIONS

Avant l'injection, si vous êtes enceinte ou si vous avez un retard de règles, vous devez le signaler au personnel car des précautions doivent être prises.

Si vous allaitez, signalez-le également. Il vous sera précisé s'il est nécessaire d'interrompre l'allaitement et pendant combien de temps.

QU'EST-CE QU'UNE SCINTIGRAPHIE ?

C'est l'image d'un organe. Elle est utile à votre médecin pour voir le fonctionnement de cet organe, compléter son diagnostic et ainsi mieux vous soigner.

Cette imagerie fonctionnelle concerne le diagnostic, pronostic et suivi d'un grand nombre de pathologie.

COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Une petite quantité de produit radioactif, spécifique d'un organe, est injectée, le plus souvent dans une veine du bras, d'où le nom de Médecine "Nucléaire".

Après injection, un délai est nécessaire avant la prise des clichés. L'appareil qui prend ces clichés s'appelle une caméra gamma. Elle se déplace autour de vous, parfois très près, pour obtenir des images de qualité. Durant la scintigraphie, vous restez immobile, assis(e) ou allongé(e) selon le besoin. Généralement, vous restez habillé(e), en retirant tout objet métallique qui pourrait gêner.

L'EXAMEN EST-IL DANGEREUX ?

Non, car la très faible quantité de substance injectée est indolore, non toxique et ne provoque pas d'allergie.

Faire plusieurs images n'augmente pas le rayonnement reçu.

La dose de radiation utilisée est adaptée au poids pour injecter la dose la plus faible possible compatible avec une imagerie de qualité.

COMBIEN DE TEMPS DURERA L'ATTENTE ENTRE L'INJECTION ET LA PRISE DE CLICHÉS

L'attente peut durer de quelques minutes à plusieurs heures selon l'organe examiné. Il est donc possible que des patients arrivés après vous passent avant vous.

COMBIEN DE TEMPS DURERA LA PRISE DE CLICHÉS ?

C'est variable selon l'organe examiné: elle peut durer de 15 minutes à une heure. Ne vous inquiétez pas si l'on prolonge l'examen ou si l'on prend de nombreux clichés, c'est pour obtenir la meilleure image possible de l'organe à examiner.

Dans certaines indications, la scintigraphie peut être couplée à un CT scanner (SPECT CT) incorporé à l'appareillage pour fusionner les images et préciser la localisation et le diagnostic des foyers anormaux visualisés en scintigraphie.



Scintigraphie dans un service de médecine nucléaire (suite)

L'EXAMEN EST-IL DOULOUREUX ?

L'injection n'est pas douloureuse, vous ne sentez que la piqûre de l'aiguille, comme lors d'une prise de sang. Vous ne ressentez aucun malaise après l'injection, vous n'êtes pas somnolent.

FAUT-IL ARRÊTER SES MÉDICAMENTS OU MODIFIER SON TRAITEMENT ?

Non, dans la plupart des scintigraphies aucune modification de traitement n'est nécessaire. Si vous êtes un cas particulier, on vous en aura informé(e).
(EX : scintigraphies d'effort ou sous persantine et scintigraphies thyroïdiennes).

Y-A-T-IL UNE PRÉPARATION SPÉCIALE POUR CET EXAMEN ?

Non, sauf information particulière que l'on vous donne lors de la prise de rendez-vous. Le plus souvent vous pouvez manger et boire comme d'habitude avant de venir, entre l'injection et la prise de clichés, puis après l'examen.

ET APRÈS L'EXAMEN ?

Vous pourrez vous alimenter normalement et reprendre toutes vos activités (conduire, travailler...).

On vous recommandera de **boire plus que d'habitude**, afin d'éliminer plus vite et plus facilement le peu de radioactivité qui subsiste après l'examen.

QUE DEVIENNENT LES IMAGES ?

Elles seront directement adressées à votre médecin avec le compte rendu de l'examen.

N'OUBLIEZ PAS !

Documents à apporter lors de l'examen:

- carte d'identité,
- demande d'examen,
- examens radiologiques, échographiques ou biologiques en rapport avec la maladie actuelle, scintigraphies antérieures.

Comme dans tous les établissements de soins, l'accès est déconseillé aux jeunes enfants si ce ne sont pas eux qui bénéficient de l'examen. Le personnel du service de médecine nucléaire est à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Le contenu de ce document a été réalisé, sous l'égide de l'European Association of Nuclear Medicine (EANM) et de la Société Française de Biophysique et de Médecine Nucléaire (SFBMN).

Mise à jour MAI 2018 – CLINIQUE ST LUC DE BOUGE